ROUBAIX

RÉDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, rue du Bassin

UNE MÈRE ARRÊTÉE PAR SON INCONDUITE

La nommée Marie-Louise, épouse divorcée de Henri Deketele, âgée de 36 ans, demeurant boulevard de Belfort, 92, dans une baraque, a été mise en arrestation hier. Elle sera poursuivie pour avoir compromis la santé, la sécurité et la moralité de ses deux enfants, âgées de moins de 13 ans, par son ivrognerie et son inconduite. Elle a été conduite à Lille.

Les deux enfants ont été confiés provisoirement au Bureau de Bienfaisance.

UN VIEILLARD SE PEND

Un pensionnaire de l'Hospice de Barbieux, Désiré Régnier, âgé de 71 ans, s'est pendu au pied de son lit, la nuit dernière. On l'a trouvé inanimé, vers six heures du matin, dans la chambre qu'il partageait avec sa femme. Celle-ci, impotente et inconsciente, ne s'est pas rendue compte de l'acte de son mari.

Régnier était d'humeur assez sombre, mais n'avait jamais manifesté l'intention de se suicider. Il avait laissé, sur sa table, un papier portant le seul mot : adieu.

M. Flament, commissaire de police, et M. le docteur Morival, ont fait les constatations d'usage.

REMISE EN LIBERTÉ

Nous avons remarqué la quadruple arrestation opérée par le service de la sûreté, au 2e arrondissement, à la suite du vol de tissus commis chez M. Leroy, négociant, rue du Grand-Chemin.

Comme nous le faisions prévoir, l'un des quatre inculpés, Léon Haeck, cultivateur à Linselles, rue de Wambrechies, a été remis en liberté hier sur l'ordre du juge d'instruction.

CHUTE GRAVE

Hier, vers une heure, en voulant descendre du tramway A, à la marche, M. Achille Fontaine, 33 ans, peigneur, demeurant rue de Tourcoing, 126, est tombé et s'est fracturé la cuisse gauche.

M. le docteur Delahousse a donné les premiers soins au blessé et l'a fait admettre à la Fraternité.

Margarine aux fruits d'Orient
ERA FAIT UNE CUISINE Délicieuse et Digestive

LES DEUX PROCHAINS GALAS DE LA PRESSE

Les représentations de Gala organisées par l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord auront lieu, comme nous l'avons dit le mercredi 24 et le jeudi 25 janvier.

Désireux de donner satisfaction à tous les amateurs de théâtre, les organisateurs ont établi deux programmes différents et tous deux sensationnels :

Le mercredi 24 : « Samson et Dalila », l'œuvre admirable de Saint-Saëns.

Le jeudi 25 : « Fédora », la pièce puissante et dramatique de Vicotrien Sardou.

Le premier de ces galas : « Samson et Dalila » recevra une interprétation de tout premier ordre. Le ténor demi-caractère Périssé qui vient de terminer un engagement de deux ans à l'Opéra de New-York est ce qu'il y a de mieux à l'heure actuelle dans le genre. On a pu se l'attacher pour ce jour-là au prix des plus grands sacrifices, il fera certainement sensation et triomphe à Roubaix. Le rôle de Dalila sera tenu par Mme Adriani la réputée cantatrice si justement appréciée par tous les amateurs de chant de notre ville. Le grand prêtre aura pour interprète M. Feiner le bel artiste de l'Opéra-Comique de Paris. Ajoutons à cette distribution MM. Delpany Coussart dont les noms à l'affiche sont toujours un gage de succès. Un corps de ballet complet rehaussera encore l'éclat de ce grand Gala auquel tout Roubaix voudra assister.

Le prix des places pour les galas de la Presse a été fixé comme suit : fauteuils, 20 fr. ; stalles, 12 fr. ; pourtours, 8 fr. ; 1re galeries, 6 fr. 50 ; 2e galeries numérotées, 3 fr. 50; 2e galeries non numérotées, 1 fr. 50.

MENDICITÉ

Une nommée Sidonie Honoré, 37 ans, sans profession ni domicile, a été arrêté hier par la gendarmerie pour mendicité

Mesdames, Mesdemoiselles,
Si vous faites votre PATISSERIE vous-mêmes
VOUS VOUS DEVEZ D'UTILISER « Cakeoma – QUEEN CAKES – » pour faire 20 délicieux :. petits cakes ::
Exigez surtout la marque « CAKEOMA » sur chaque carton.

LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES DE LA GUERRE

Les funérailles des victimes de la guerre dont nous avons donné les noms, ont eu lieu hier après-midi, au milieu d'une nombreuse affluence.

On remarquait parmi les délégations des administrations et des sociétés, les drapeaux de la Fraternelle des Anciens Combattants et de l'Union des Mutilés et Réformés.

Au cimetière, le discours a été prononcé par le lieutenant Lierman.

CERCLE HORTICOLE

Il n'y aura pas d'assemblée en janvier. La prochaine assemblée aura lieu le dimanche 11 février, au nouveau local « Taverne Liégeoise », place de la Gare.

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES

Réunion de tous les sociétaires dimanche prochain, à 1 heure 30, chez Gustave Six, rue du Pile, pour la sortie en ville. Présence indispensable.

CHORALE FRATERNELLE DELEZENNE

Vendredi 13 courant, à 17 heures, cours de solfège. A 20 heures, répétition partielle

« LE VERTIGE » A L'HIPPODROME

L'impresario Ch. Baret a fait choix du plus grand succès actuel pour la 8e représentation de son Cycle, heureux de pouvoir offrir la primeur de ce spectacle à ses fidèles habitués.

L'œuvre de Charles Méré « Le Vertige », créée le 8 novembre dernier, et qui poursuit actuellement sa carrière triomphale à Paris, sera donnée à l'Hippodrome le dimanche 21 janvier (matinée) avec une interprétation remarquable.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

Election d'un Membre du Conseil Généra

Les électeurs du canton de Tourcoing-Sud doivent être incessamment convoqués à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller général en remplacement de M. Fouquet-Lelong, décédé.

A cette occasion, M. le Préfet du Nord a pris, à la date du 3 janvier, l'arrêté suivant :

Article 1er. — La Ville de Tourcoing est divisée, pour l'élection du canton Sud en 6 bureaux de vote, savoir :

Bureaux 1, Hôtel de Ville, entrée rue Desurmont ; 2, Ecole Nationale de Musique, Square de l'Hôtel de Ville ; 3, Ecole Maternelle, rue des Orphelins ; 4, Hospices, salle des fêtes, rue de Tournai ; 5, Ecole municipale de garçons, rue de la Potente ; 6, groupe municipal du Blanc-Seau.

Article 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans la commune par les soins de M. le Maire qui est chargé d'en assurer l'exécution.

LE RETOUR DE NOS MORTS

Samedi 13 janvier, à 10 h. 45, cinq corps de soldats Tourquennois et celui d'une victime civile de la guerre : Desurmont Emile, caporal au 18e B. C. P. ; Flipo Henri, soldat au 7e esc. T. E. M. 32e coloniale ; Ghilbert Fidèle, soldat au 151e R. I. ; Leromain Lucien, s.-lieutenant au 327e R. I. ; Wiloquet Victor, caporal interprète au 41e R. A. ; Alluin Madeleine, réfugiée, seront transportés solennellement dans la salle des Hospices, rue de Tournai, transformée en chambre funéraire, d'où ils seront dirigés ultérieurement sur les cimetières de la ville.

Réunion des délégations officielles et des groupements d'anciens militaires invités par l'Administration municipale, à 10 h. 30, gare des voyageurs.

Les habitants de Tourcoing auront à cœur de venir rendre hommage à la mémoire de leurs compatriotes, morts glorieusement pour la France.

LA CIRCULATION EN TRAMWAYS

Nous nous faisons l'interprète des voyageurs pour soumettre leurs plaintes à la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, relativement à l'encombrement de personnes qui se produit dans les tramways, notamment sur la ligne M et spécialement le matin, à midi et soir.

A maintes reprises, nous avons, personnellement, pu constater que ces tramways étaient bondés de voyageurs à l'intérieur comme à l'extérieur et que, de plus, il s'en trouvait même sur les marchepieds. Ecrasés par la foule, femmes et enfants surtout, tout en payant leurs places, ils éprouvent un malaise certain dont ils se plaignent amèrement.

Nous croyons qu'il suffira de signaler le fait pour que la compagnie prenne les mesures nécessaires pour le transport normal des voyageurs en vue d'éviter leurs réclamations que nous trouvons justifiées.

Il suffirait tout simplement de mettre une remorque à certaines voitures « d'exiger qu'aucun personne ne reste sur les marchepieds.

De cette façon, on évitorait les accidents du genre de celui qui s'est produit, il y a quelques jours encore.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, mercredi, à 14 h. 15, au peignage Binet, rue de Roubaix.

Le feu, qui avait paris naissance dans une salle servant de séchoir, a été éteint en quelques minutes par les pompiers accourut aussitôt sur les lieux du sinistre.

Les dégâts sont insignifiants.

VIOLENCES

Pour avoir exercé des violences sur un camarade de chantier, le sieur Fernand Bregetzer, 31 ans, tailleur de pierres, rue du Chevalier-Bayart, 20, s'est vu dresser procès-verbal.

UN FRAUDEUR

Les douaniers du Touquet ont arrêté et remis à la gendarmerie, le sieur Beuscart Jules, 47 ans, journalier, rue de la Croix-Rouge, qui tentait d'introduire en France 14 kilos de cigarettes de provenance étrangère.

Ce fraudeur a été conduit au Parquet.

ECLAIREZ S. V. P.

La police a relevé une contravention à la charge du propriétaire de l'auto 6393-D, qui circulait, la nuit, avec une machine non éclairée à l'arrière.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE DE NUIT

La liste des abonnés au service de nuit, destinée à l'annuaire de 1923, sera close le 15 courant. La Chambre de commerce engage instamment les abonnés qui n'ont pas encore retiré leur quittance, à le faire de suite, s'ils ne veulent pas s'exposer à avoir plus tard des difficultés dans leurs communications téléphoniques de nuit.

TARIF DE LA VIANDE FRAICHE DU 13 AU 19 JANVIER

BŒUF. — Hors catégorie : filet, sans os, 1re q., 17.00 ; 2e, 16.00 ; 3e, 15.00 ; 1re catég., a) aloyau, sans os, 13.25 10.75, 9.75 ; b) entrecôte et bifteck ordinaire, 9.75, 8.50, 6.75 ; 2e catégorie : avec os : pièce à queue, pointe de culotte, nœud du roi, baronne, train de côtes, 6e à la 13e côte, raccourcé, dessous de côte, bavette d'aloyau, 6.75, 5.75, 5.00 ; 3e catég., avec os : flanchet, épaule et 3 premières côtes d'atteinte, 5.50, 4.25, 3.25 ; 4e catég., avec os : collet, jarret, mince raccourcé et poitrine, 3.50, 2.50, 2.00 ; suif de rognon, 4.00 ; os de bœuf, 0.50.

VEAU. — 1re catég., sans os, sautés ou escalopes, 16.00, 13.50, 12.50 ; avec os, rouelle, entredeux, 1res côtes, 13.00, 11.00, 10.00 ; 2e catég., épaule, basses côtes et flanchet, 11.00, 8.50, 7.00 ; 3e catég., poitrine, collet et jarret, 10.00, 7.00, 5.50 ; os de veau, 2.00.

MOUTON (avec os) — 1re catég., gigot, selle, filet, premières côtes, 12.25, 10.25, 7.25 ; 2e cat., épaule et côtes découvertes, 10.25, 8.00, 5.00 ; 3e cat., fricassée, collet, poitrine, 6.25, 4.50, 3.00.

Pas de changement pour la viande de porc.

CONSEIL AUX AUTOMOBILISTES

Les automobilistes ne désirant pas être poursuivis devant les tribunaux sont invités à ne pas employer de phares aveuglants dans les agglomérations pourvues d'un éclairage public. Ce mode d'éclairage ne peut être admis en dehors de ces agglomérations que si le faisceau de rayon aveuglant ne s'élève pas à plus d'un mètre du sol.

Pour avoir enfreint les dispositions de l'article 24 du Code de la route (Emploi de lumières aveuglantes), M. Malard Pierre, industriel, 323, Boulevard Gambetta, a fait l'objet d'un procès-verbal.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA PRÉVOYANCE »

Les retraités nés de 1849 à 1856, qui n'ont pas encore touché leur allocation du 4me trimestre 1922, sont priés de se présenter au bureau de la Société le samedi 13 janvier de 14 à 17 heures ou le dimanche 14, de 9 à 11 heures.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 3 au 8 janvier : 1998 versements 1.197.334 fr. ; 1.157 remboursements 645.329 fr. 89.

AU THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir jeudi, à 8 h. 15 « L'Embuscade ».

Dimanche 14 janvier : « La Mégère apprivoisée », avec M. Dangès de l'Opéra ; Mlle C. Vannier, de l'Opéra et M. Fournier, du Lyrique, comme principaux interprètes.

Location ouverte comme d'usage.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Andrée Messe, rue Nationale, 122. — Violette Delebergne, rue de la Malcense, 397. — *Gisèle Dhalluin, rue de Verdun, 55.*

Publications. — Georges Becquelin, employé au chemin de fer, et Marie Hennebel, s. p. — Jean Serneels, mécanicien, et Jeanne Haudin, bonnetière.

***

En 1922, il a été enregistré :

Naissances. — Enfants légitimes : garçons, 622, filles, 616, soit 1.238 ; enfants naturels, garçons, 34, filles, 35, soit 69 ; total général, 1.307. 12 naissances doubles ont produit 9 garçons et 15 filles. Le nombre d'enfants légitimes pour 1922 comparé à celui de 1921 est en diminution de 400, celui des enfants natufels est en diminution de 16, ce qui donne une diminution totale de 416.

Mariages. — 1.097. En 1921, le nombre de mariages a été de 1.058 ; il y a donc une augmentation en 1922 de 39.

Divorces. — 88. Le nombre de divorces pour 1922 comparé à celui de 1921 (125) est en diminution de 37.

Décès. — Sexe masculin, 557 ; sexe féminin, 583 : total, 1.140. En 1921, le nombre de décès a été de 995. Il y a augmentation en 1922 de 145. Cette augmentation est due en grande partie à la grippe qui a sévi en notre ville en janvier et février 1922. Fin février 1922, nous constations avec stupeur 164 décès de plus qu'en 1921. Heureusement, la mortalité est redevenue normale par la suite.

Le nombre de naissances en 1922 est de 1.307 ; celui des décès, 1.140 ; la différence en plus pour les naissances est donc de 167.

Cinéma du Brun Pain
Rue des Champs
Bientôt JACKIE COOGAN (Le Gosse), dans un immense succès « Chagrin de Gosse »
69

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

A L'ABATTOIR. — 1319 animaux ont été sacrifiés à l'Abattoir pendant l'année 1922, savoir : 56 bœufs, 107 taureaux, 352 vaches, 395 veaux, 13 moutons, 13 chèvres, 306 porcs et 77 chevaux, ayant produit au total 229.303 kilos de viande nette.

Le vétérinaire inspecteur a saisi : pour tuberculose, 7 poumons, 2 foies, 1 abat complet, 1 vache et 2 demi-quart devant de vache, soit 488 kilos ; pour causes diverses : 1 veau, 1 cheval fiévreux, 1 cheval accident, 1 abat complet, 1 poumon, 2 foies, soit 590 kilos. Au total : 1.078 kilos de viande impropre à la consommation ont été confisqués

Il a été introduit à Wattrelos : 892.477 kilos de viande foraine : bœuf, 615.268 kilos ; veau, 61.738 kilos ; mouton, 18.943 kilos ; porc, 169.000 kilos ; cheval, 27.528 kilos.

CEUX QU'ON RAMENE. — Le corps du soldat Duhamel Jules, de la classe 1904, du 3e régiment de génie, exhumé du cimetière de Moulins (Allier) est arrivé en gare de Wattrelos.

Les funérailles auront lieu samedi 13 courant, à 14 h. 30 Rendez-vous au Dépositoire de la Gare, à 14 h. 15.

Sa famille habite rue du Moulin, 31.

Le soldat Duhamel était le fils de M. Louis Duhamel, ancien entrepreneur, le frère de M. Alphonse Imbrecht-Dhaluin, entrepreneur de maçonnerie et le beau-frère de M. Ernest Lecomte-Duhamel.

LES BIENS COMMUNAUX. — Conformément à un arrêté de M. le Préfet du département du Nord en date du 6 janvier, une enquête est ouverte sur le projet d'aliénation, au profit de la ville, de l'immeuble portant le numéro 3 rue Jean Jaurès.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie (Bureau des Travaux) pendant 8 jours, du 17 au 24 janvier inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 à 16 heures.

A l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la mairie, le 25 janvier, de 9 heures à midi, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet

ETAT CIVIL. — Naissances. — Marie-Louise Thieffry, rue de la Plume, 18. — Paulette Rts, rue de Calais, 3.

Publications. — Georges Becquelin, employé au chemin de fer et Marie Hennebel, sans profession. — Jacques Vanoverbecque, employé et Eva Carles, sans profession.

CROIX

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Jacques Didry, rue de la Gare, 75. — Raymond Delanghe, rue Charles-Quint, 28. — Maurice Leleu, rue de la Pannerie, cour Delacenserie. — Lucien Blanquart, rue des Champs, 4.

La Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul
a l'honneur de rappeler à sa clientèle de bières en bouteilles que les tickets délivrés pendant l'année 1922, doivent être déposés dans un de ses bureaux avant le 31 janvier courant, afin de permettre l'établissement des bordereaux de bénéfices.
Le seconde ristourne proposée à l'assemblée générale annuelle sera de 10 centimes au litre ; elle sera de 15 centimes pour les actionnaires ayant consommé un minimum de 200 caisses. Le litre de « Bock Cristal » 4e leur aura coûté pour 1922, 0 fr. 60
Pour les bières en fûts, l'ensemble des remises proposées sera de 28 francs à l'hecto ; elle sera de 25 francs pour les actionnaires ayant consommé plus de 50 hectos.
L'économie réalisé sur toutes ces bières sera de plus de 40 francs à la rondelle.
9824

WASQUEHAL

UN OUVRIER SE FRACTURE LE BRAS. — A la Filature du Nord, l'ouvrier bacleur Emile Fourmeau, 15 ans, 257, rue du Quesne, à Marcq, a fait une chute dans un escalier et s'est fracturé l'extrémité inférieure du radius droit. M. le docteur Butin a prescrit au blessé un repos de 40 jours.

REUNION DES CONSCRITS. — Samedi prochain, 13 janvier, à 7 heures du soir, les conscrits de la classe 1923 se réuniront chez M. Henri Desauw, à la Verte Feuille, rue Louise-Michel. Tous les jeunes gens de la classe sont instamment priés d'y assister.

LYS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui jeudi, de 10 à 11 heures, la consultation des nourrissons aura lieu à l'école des garçons. Les nourrices qui présentent leurs enfants pour la première fois, doivent retirer une carte de présence à la Mairie, 3e guichet.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez Boutemy Frères, filateurs, rue du Bois, Joachim Delplanque, 50 ans, bambrocheuse, demeurant à Lys, rue de Leers, 14, a glissé en bas d'un escalier et s'est fait une contusion à la main.

— Chez Delannoy et fils, filateurs, rue du Bois, Delsenne Georges, 44 ans, contremaître demeurant à Leers, s'est blessé à la jambe droite en transportant une pièce mécanique, 10 jours de repos.

HEM

TENEZ VOS CHIENS. — Pour avoir laissé divaguer son chien, contravention a été dressée contre M. Jules Leman, tisserand, rue du Petit Lannoy.

TRESSIN

LE MOTEUR TOURNAIT. — Chauffeur à Lys, 8, rue de Boufflers, M. Emile Fauverghe, avait abandonné son camion-automobile sur la voie publique, malheureusement pour lui, le moteur tournait. La gendarmerie a dressé contravention contre le chauffeur.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LISTES ELECTORALES. — Par arrêté préfectoral, M. Henri Vandamme, blanchisseur de linge, sentier de la Baguette, est nommé délégué de l'Administration pour faire partie de la Commission chargée de procéder à la révision de la liste électorale de la commune.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES. — Un concours de tir à la carabine aura lieu à l'école des garçons dimanche 14 courant, de 9 heures à 12 heures. Tous les membres sont invités à y prendre part. Des prix en espèces sont offerts par l'Association.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Ribéry André, rue de Tourcoing, 35.

MOUVAUX

DECORATION POSTHUME.— La médaille militaire a été attribuée à la mémoire du caporal Lallemand Marceau, avec la citation suivante : 110e R. I., « brave caporal, mort glorieusement pour la France le 17 septembre 1914 à Pontavert ». Croix de guerre avec étoile de bronze. Sa famille habite 2, rue Mirabeau.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Lorthiois frères, industriels à Mouvaux, le sieur Noppe Pierre, 61 ans, telqueleur, 32, rue Turgot à Mouvaux, a reçu une poussière dans l'œil droit, 10 jours de repos.

STATISTIQUE DE L'ETAT CIVIL. — Pendant l'année 1922 il a été enregistré 136 naissances, 91 mariages, 6 divorces, 101 décès.

ETAT CIVIL. — Publications. — Louis Dujardin, chauffeur d'auto à Tourcoing et Berthe Desmaret, employée. — Jean Serneelz, mécanicien et Jeanne Haudin, bonnetière à Tourcoing.

HALLUIN

ASSISTANCE. — Les bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables sont avisés que leur bon mensuel se trouve à la Mairie, bureau de l'Etat-Civil, où ils pourront le retirer dès aujourd'hui, jeudi, à 10 heures.

Les titulaires de l'assistance aux familles nombreuses seront avisés ultérieurement de l'arrivée de leur bon, les états mensuels n'étant pas encore parvenus en Mairie.

LILLE

LE COIN DES ACCIDENTS

EQUIPAGE TROP FRINGANT

Conduisant une voiture attelée de deux chevaux, le cocher-livreur Alexandre Charlet, demeurant 13, place Jacquart, passait Grande-Place, un peu avant 18 heures. Il renversa en cet endroit deux piétons, MM. Edmond Pipart, 37 ans, carreleur, 208 bis, boulevard Victor-Hugo, et Félix Landrieux, 30 ans, rue des Bois-Blancs, 175. Le premier touché au côté gauche par l'un des brancards, ne ressent que des douleurs insignifiantes, le second s'est relevé indemne.

LA GLACE EST ROMPUE

Vers midi, M. J.-B. Dansin, domestique au service de MM. Spriet et Voreux, Grande Rue, à Roubaix, déchargeait de son camion rue Basse, des caisses qu'il plaçait sur une baladeuse. Par suite de la chute d'une de ces caisses, la voiture à bras virevolta et ses brancards allèrent briser la vitrine de la maison d'alimentation Dufour, située au numéro 40. Il n'y eût heureusement pas d'accident de personne.

L'ACCIDENT D'AUTO DE LA PLACE DE TOURCOING

Nous avons relaté le terrible accident d'auto survenu dans la nuit de dimanche à lundi, place de Tourcoing et dont furent victimes MM. Augustin Petit, 40 ans, demeurant rue de la Chambre-des-Comptes, 4, et Marcel Guérin, 45 ans, domicilié rue Jacquemars-Giélée, 55 bis.

Ce dernier, qui avait été grièvement blessé à la tête, est décédé à son domicile mardi, à 2 heures 45 du matin, des suites de ses blessures.

Quant à M. Petit, qui porte de nombreuses contusions sur tout le corps, il a été radiographié hier dans la soirée. Son état inspire de vives inquiétudes.

Au 1er Corps d'Armée

Le général de division Dauvé prend le commandement de la 1re division d'infanterie, à Lille, en remplacement du général Grégoire,, passé dans le cadre de la réserve.

AU PARQUET

LES DÉTOURNEMENTS DE LA MAIRIE DE MONS-EN-BARŒUL

M. Blanchard, juge d'instruction a entendu hier plusieurs témoins et notamment M. Pierre, adjoint au Maire, concernant les actes d'indélicatesse commis par Géraert, l'ex-secrétaire de la Mairie de Mons-en-Barœul.

Le magistrat a également interrogé Geraert en présence de son défenseur. L'inculpé fut ensuite confronté avec M. Pierre.

Un début d'incendie à la miroiterie Ghys

Un commencement d'incendie qui, heureusement n'eût aucune conséquence grave, s'est déclaré mardi soir, à 11 heures, à la miroiterie Ghys, 31, rue de Canteleu.

La cause en fut une imprudence d'enfant. Le garçonnet de M. Marcel Ghys avait mis sécher des vêtements sur un tréteau, près du foyer de l'atelier. A onze heures exactement, M. Ghys s'apercevait qu'une épaisse fumée sortait de cette pièce. Vite, il avertissait les pompiers de la caserne Malus par téléphone. Ceux-ci, accourus de suite sous le commandement du lieutenant Leleu, eurent vite fait de se rendre compte que seuls les vêtements et le tréteau avaient pris feu. En quelques minutes, ce début d'incendie était éteint.

PETITES NOUVELLES

TICKET, S. V. P. — Le sujet polonais Jakrubowski Czeslaw, 27 ans, journalier, a fait l'objet d'un procès-verbal. Il avait voyagé sans ticket de Charleville à Lille.

COUP DE TAMPON — Rue du Vieux-Marché-au-Poulets, un car Mongy a heurté l'auto que pilotait le chauffeur Michel Delval, au service de M. Louis Collin, entrepreneur rue de Condé. Quelques carreaux ont été brisés à une remorque du car. Pas d'accident de personne.

DOUAI

LA FUGUE DU PETIT JEUNE HOMME

Lucien Horin, 15 ans, employé aux mines d'Hénin-Liétard, aime les aventures. C'est pourquoi l'autre matin il quittait le domicile paternel, prenait place dans une voiture qui l'amenait à Douai et finissait par échoner à Sin-le-Noble, où ses allures singulières attirèrent l'attention de la police. Amené au commissariat de Douai, il raconta son coup de tête.

Son père, très honorablement connu à Hénin-Liétard, fut aussitôt prévenu et vint rechercher l'amateur de voyages qu'il ramena chez lui où l'attendait une réception fort peu cordiale !!

Il est à souhaiter que la leçon profite au garnement.

AUTO CONTRE VOITURE

Une collision s'est produite rue de Lille, entre la voiture attelée d'un cheval de M. Emile Manche, de Raches, et l'auto de M. Achille Fourmestreau, demeurant à Ascq.

Les dégâts purement matériels, sont assez sérieux.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

TILLOY-LES-MARCHIENNES

Un exploit des bandits masqués

ILS CAMBRIOLENT UNE MAISON ET DISPARAISSENT

Depuis quelque temps, les « bandits masqués » ont beaucoup fait parler d'eux dans la région Nous avons eu à relater leurs méfaits. On sait que ces malfaiteurs — et tout porte à croire que l'on se trouve toujours en présence des mêmes personnages — s'introduisent dans les habitations lorsque l'homme est absent et après avoir terrorisé la femme visitent les meubles et emportent l'argent qu'ils trouvent.

Les bandits masqués, en l'espèce des bandits noircis viennent d'opérer à Tilloy-lez-Marchiennes dans des circonstances singulièrement audacieuses.

Voici les faits : Mme Notredame, née Maria Hennocq, âgée de 53 ans, couturière, demeurant Grande-Rue n. 11, à Tilloy, se trouvait chez elle, vers 5 h. 30 de l'après-midi en train de repasser du linge dans sa cuisine. Elle était seule à la maison. Tout à coup, deux individus, dont le visage et les mains étaient noircis à la suie firent brusquement irruption dans la pièce. «Donne tout de suite ton argent, dirent-ils... ou sinon...».

« Mais, je n'ai rien... laissez-moi, fit Mme Notredame ». « Tu mens... où est l'argent ? fit l'un des bandits en saisissant à la gorge la malheureuse femme. Et comme celle-ci, affolée et prête à défaillir, ne répondait pas. «Nous allons le trouver sans toi, dit l'homme mais tais-toi ou tu es morte !». Et s'emparant des clefs de la couturière, les malfaiteurs ouvrirent les meubles qu'ils fouillèrent trouvèrent une somme de trois cents francs, dont ils s'emparèrent et sans ajouter un mot se retirèrent brusquement. Ils prirent la fuite dans la direction de la Forêt de Marchiennes, où ils se perdirent.

Mme Notredame sortit alors de chez elle et se sauva chez des voisins, les époux Lecœuvre, à qui elle conta la scène... La gendarmerie, aussitôt prévenue, se mit en campagne. Mais les recherches faites dans le bois de Marchiennes demeurèrent infructueuses. Les bandits avaient disparu sans laisser de traces.

Mme Notredame a pu donner de ses agresseurs un signalement relativement précis. Tous deux semblent âgés d'une trentaine d'années, et ont une taille d'environ 1 m 70. Diverses indications sur la nature desquelles nous n'insisterons pas pour ne pas entraver l'action de la justice, permettent d'espérer qu'on pourra les identifier.

A la suite de l'émition qu'elle a ressentie, Mme Notredame a dû s'aliter.

La gendarmerie, pour étendre le rayon des recherches, a fait avertir la police mobile de Lille.

Il est à souhaiter que l'action combinée de nos gendarmes et des policiers lillois amène rapidement l'arrestation des malandrins qui causent une véritable terreur dans la région.

VALENCIENNES

Les vols à l'esbrouffe

UNE IMPORTANTE ARRESTATION

Au cours de recherches concernant les vols à l'esbrouffe commis les 26 et 27 décembre dernier, au préjudice de Mlles Etiennette et Beudin, la sûreté municipale apprit qu'une montre-bracelet pareille à celle volée à Mlle Etiennette avait été vendue au sieur François Charles, cabaretier, 59, rue du Faubourg de Cambrai.

Les agents interrogèrent François Charles qui reconnut avoir acheté le 31 décembre, moyennant la somme de 27 fr. 50, une montre-bracelet à un individu logeant au Bœuf-Gras, mais dont il ignorait le nom. Il ajouta avoir fait cadeau de ce bijou à sa belle-fille Jeanne Piette, domiciliée chez lui.

Interrogée à son tour, Jeanne Piette déclara avoir confié cette montre, pour la faire réparer, à sa cousine Cirelli Fernande, employée chez M. Margerin, bijoutier, rue du Quesnoy

Questionnée à son tour, Cirelli Fernande, prétendit d'abord avoir restitué le bracelet-montre à sa cousine, mais finit par avouer que la montre était chez elle, Faubourg de Cambrai, où on la retrouva

Poursuivant alors leurs investigations, les agents de sûreté apprirent que l'auteur du vol était un sieur Henri Dumaine, 24 ans, forgeron, logeant depuis le 14 décembre 1922 au Bœuf-Gras

On le fit venir au commissariat ; il passa des aveux complets. Il fut alors déféré au Parquet qui l'a fait écrouer.

ABUS DE CONFIANCE

Recherché par M. le juge d'instruction de Metz, pour abus de confiance, la police, sur mandat d'arrêt en date du 13 octobre 1922, a procédé à l'arrestation du sieur Paul Wicard, 33 ans, représentant de commerce, domicilié à Lille, 267, rue Pierre-Legrand. Wicard a été écroué provisoirement à la maison d'arrêt.

EN CORRECTIONNELLE

L'affaire de l'Hôtel de Bruxelles appelée à l'audience correctionnel de mercredi sera continuée à celle de vendredi après-midi pour plaidoirie et jugement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

GARE A LA CAISSE !

Mlle Amélie Honoré, cabaretière, 492, rue Jean Jaurès, s'aperçut, en pénétrant mardi soir, dans la salle de débit de son établissement que le tiroir de son comptoir avait été ouvert pendant son absence et que les compartiments réservés aux billets de 0 fr. 50 et de 1 fr. avaient été débarrassés de leur contenu.

Son absence ayant été de courte durée, elle comprit que le vol venait de se commettre depuis quelques minutes.

Rebroussant alors chemin, elle porta ses regards vers une ruelle longeant son établissement et aperçut une femme dont les allures, lui parurent, avec raison, suspectes. L'ayant interpellée et questionnée sur sa présence en cet endroit, l'étrangère, une nommée Marie D..., de Bruay-sur-Escaut, nia être l'auteur du vol ; mais habilement cuisinée par la police, qui avait été mandée aussitôt, elle finit par avouer le délit dont elle s'était rendue coupable.

En raison de ses antécédents héréditaires (son père et sa mère sont morts fous) la délinquante a été laissée en liberté, mais sera néanmoins poursuivie pour vol La somme détournée, se montant à 56 francs a été retrouvée sous le banc ou D... s'était assise en attendant l'arrivée de la police.

UN BICYCLETTE DISPARAIT. — M. Tellier Joseph, 18 ans, mineur, demeurant route Nationale, à Petit-Forêt, dépose sa bicyclette chaque matin, avant de se rendre à son travail, sous une remise située dans la cour de l'estaminet tenu par Mme Vve Lenne, 247, rue Jean Jaurès.

Mardi soir, son travail terminé, il voulut reprendre sa machine et fut très surpris d'en constater la disparition.

L'auteur du vol est connu et il est très probable qu'à l'heure où paraîtront ces lignes la bicyclette sera retrouvée et le voleur sous les verrous.

MARLY

LE VOL DE 8.000 FRANCS

Nous avons dit que depuis lundi soir, Mme P... victime du vol de 8.000 francs dont nous avons entretenu nos lecteurs avait brusquement quitté son domicile.

La malheureuse que le chagrin semble avoir égarée a été retrouvée dans une briqueterie, dans une mare d'eau. Elle a été reconduite chez elle, où des soins lui furent prodigués

ROMBIES

UN FRAUDEUR. — Les douaniers ont arrêté au lieu dit « La Bascule Fréville » un sieur Paul Saintain, 28 ans, de Marly, mutilé de guerre, croix de guerre, trouvé porteur de quarante kilos de tabac de provenance étrangère, d'une valeur de mille francs

Saintain était accompagné d'un autre individu qui a réussi à prendre la fuite. Conduit au Parquet, le fraudeur a été écroué.

CAMBRAI

UNE ARRESTATION SUR UN TOIT

Le nommé Henri Doby, 39 ans, frappé d'interdiction de séjour, révenait ces jours derniers à Cambrai où sa présence ne tardait pas à être signalée. Un mandat d'arrêt ayant été décerné contre Doby, la police fut chargée de le mettre à exécution et de s'assurer du dangereux personnage. Lundi, des agents se mirent en devoir de capturer Doby et se rendirent rue de Prémy, où il leur fallut aller jusque sur le toit d'un immeuble, cueillir l'individu en question.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

LOUVROIL

RIXE ENTRE ESPAGNOLS. — Deux sujets espagnols, les nommés Sauchez Claudio, 42 ans, journalier et Andrinal Jean, 31 ans, manœuvre, se sont pris de querelle pour un motif des plus futile et portés réciproquement de nombreux coups. M. Lapouille, commissaire de police, après avoir fait panser leurs blessures dans une pharmacie, les a mis en état d'arrestation et fait écrouer à la prison d'Avesnes.

LEVAL

ABUS DE CONFIANCE. — Sarcy Alfred, 56 ans, cabaretier, a porté plainte pour abus de confiance commis à son préjudice, par Dubois Luc, 42 ans, en fuite, lequel est parti sans payer le montant de sa pension, soit 190 fr. 50.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

AGRESSION NOCTURNE. — Attaqué dans la nuit vers 1 h. 15, place de la Gare, par les sieurs Albert Lesoing, 24 ans, serrurier à Arras et Maurice Briand, 27 ans, mineur à Agnies, qui lui portèrent des coups violents, Giovanni Gerardusé, 30 ans, a porté plainte à la police contre ses agresseurs.

VOL DE NUMERAIRE SUR UN CHANTIER. — En se mettant au travail, René Caëron, et Raymond Ollé, plâtriers, Grand' Place, avaient déposé leurs vestons sur leur chantier, rue du Cardinal. Un malandrin en profita pour fouiller leurs poches et dérober au premier son portefeuille contenant une somme de 438 fr. et au second un billet de 100 fr. Ils ont porté plainte à la police qui a ouvert une enquête.

Jeux & Education Physique

AVIS IMPORTANT

**Tous les communiqués de bals, jeux de cartes, billards, fléchettes, boules, tirs, combats de coqs, etc., etc., avec mises et prix pour les gagnants sont insérés dans les conditions spéciales suivantes : l'insertion de 4